



délibération n° C2024-11
du comité syndical
Séance du 09 avril 2024
Mise à jour du forfait journalier

Nombre de délégués en exercice : 71
Nombre de délégués présents : 50
Nombre de pouvoirs : 08
Nombre de votants : 58

Le neuf avril deux mille vingt-quatre, à neuf heures trente, le comité du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le 29 mars 2024, s'est réuni à Quimper, à la salle des conférences du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Etaient présents : **Secteur d'ABERS/IROISE** : François BIZIEN (Le Conquet), Antoine COROLLEUR (Plourin), Gildas FOREST (Brélès), Joseph GALLIOU (Tréglonou), Georges GOURVENEC (Ploudalmézeau), Roger TALARMAIN (Plouguin), Alexandre TREGUER (Landéda) - **Secteur du CAP-SIZUN** : Rémy LE COZ (Plouhinec), René SOUBEN (Mahalon), Patrick TANGUY (Le Juc'h) - **Secteur du CENTRE** : Denis SALAUN (Plonévez-du-Faou) a reçu pouvoir de Pierrot BELLEGUIC (Kergloff), Michèle LALLOUET (Châteauneuf-du-Faou), Georges MORVAN (Scrignac) - **Secteur de CROZON-CHATEAULIN** : Joël BLAIZE (Plomodiern), Xavier BOREL (Le Faou), Philippe BRUN (Crozon), Jean-Michel LEZENVEN (Argol) - **Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN** : Pierre-Victor CHARBONNET (Plounéour-Brignogan-Plages), Lionel GOBRY (Dirinon), Gérard LE MEUR (Pencran), André POSTEC (Logonna-Daoulas), Jean-Yves QUERE (Ploudaniel) - **Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON** : Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay) a reçu pouvoir de Jean-Pierre GILET (Mespaul), Jean JEZEQUEL (Plougourvest), Hervé JEZEQUEL (St-Pol-de-Léon), Daniel LE SAINT (Sizun), Francis MOINE (Lanhouarneau) - **Secteur de MORLAIX** : François HAMON (Saint-Martin-des-Champs) reçu pouvoir de François GIROTTO (Plouégat-Moysan), Alban LE ROUX (Carantec), Yvon POULIQUEN (Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner) - **Secteur du PAYS BIGOUDEN** : Michel BUREL (Plovan), Cyril DROGUET (Plonéour-Lanvern), Christian LOUSSOUARN (Combrit) reçu pouvoir de Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé) - **Secteur de QUIMPER** : Laure CARAMARO (Fouesnant), Alain DECOURCHELLE (Pluguffan), Hervé HERRY (Ergué-Gabéric) reçu pouvoir de Thomas FEREC (Briec), André LAUDEN (Plonéis), Pascal LE GOFF (Plogonnec), Jean L'HARIDON (Landudal), René ROCUET (Saint-Evarzec) - **Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU** : Jacques RANNOU (Rosporden), Michel TANGUY (Trégunc) reçu pouvoir de Jean-Louis BLOT (Névez), Marie-José TOULLEC (Bannalec) - **Collège des EPCI** : Jean-Louis BUANNIC (Communauté de communes du Pays Bigouden Sud) reçu pouvoir de Jean-Yves ROZEN (Plobannalec-Lesconil), Jean-Noël EDERN (Haut Léon Communauté), Michel JOURDEN (Pays d'Iroise Communauté) reçu pouvoir de Yves ROBIN (Porspoder), Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes), Denis MAO (Concarneau Cornouaille Agglomération), Gilbert MIOSSEC (Communauté de communes du Pays de Landivisiau), Gilles SALAUN (Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay)

Excusés : Pierrot BELLEGUIC (Kergloff), - Thomas FEREC (Briec), François GIROTTO (Plouégat-Moysan), Christophe BELE (Kernouës), Jean-Pierre GILET (Mespaul), Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé), Yves ROBIN (Porspoder), Jean-Yves ROZEN (Plobannalec-Lesconil), Jean-Louis BLOT (Névez)

Assistaient en outre : **Services du SDEF** : Jacques MONFORT, Emmanuel QUERE, Christian HENAFF, Morgane BOULIERE, Laurence LE VELLY, Jérémy GEFFROY et Marilyne HALL - **Trésor Public** : Yannick LE BRUN

Est élu secrétaire de séance : François HAMON

Mise à jour du forfait journalier

Délibération N° C2024-11

Le président présente à l'assemblée l'évolution du forfait journalier permettant de facturer la mise à disposition du personnel du SDEF aux communes, à la SEM et aux budgets annexes dans le cadre des conventions d'assistance conseil :

		Montant du forfait
Délibération n°46-2015 du 17/12/2015	Chargé d'affaires	450 €
Délibération n°C2017-08 du 30 janvier 2017	Chargé d'affaires	455 €
Délibération n°C2018-07 du 9 février 2018	Chargé d'affaires	460 €
Délibération n°C2019-08 du 1er février 2019	Chargé d'affaires	465 €
Délibération n°C2020-07 du 28 février 2020	Chargé d'affaires	475 €
Délibération n°C2021-10a du 1er février 2021	Chargé d'affaires	500 €
Délibération n°C2022-10 du 25 mars 2022	Chargé d'affaires	520 €
Délibération n°C2023-08 du 31 mars 2023	Chargé d'affaires	550 €

Sur proposition de la commission des finances en date du 18 mars 2024 ;

Vu l'avis du Bureau en date du 29 mars 2024 ;

Le Président propose au Comité de fixer le montant du forfait journalier à 575 € à compter du 1er janvier 2024.

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- fixe à compter du 1^{er} janvier 2024 le forfait journalier à 575 €.

Le 19 juillet 2024
Antoine COROLLEUR,
Président du SDEF

François HAMON
Secrétaire de séance

